



GOURNAY
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20251120-DEC-M2025-11-09-AI
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025

DÉCISION DU MAIRE N° M 2025-11-09

Objet : Tarification de la sortie de la Maison Pour Tous au bowling le mercredi 19 novembre 2025.

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

VU la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la Modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de fixer le montant de la sortie de la Maison Pour Tous au bowling le mercredi 19 novembre 2025 selon le tarif unique A de la grille, soit 2 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 18 novembre 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le

20 NOV. 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

